

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 14 AVRIL 2023

Le Conseil municipal convoqué le 7 avril 2023 s'est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil municipal, le 14 avril 2023 à 19 h.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 10 Nombre de conseillers municipaux absents excusés : 1

Présidence: M. Bruno PEYLACHON, Maire

Secrétaire élu : M. Pierre CHANEL

<u>Présents</u>: M. Bruno PEYLACHON, Mme Fabienne VOLAY, M. Thomas BERTHOLON, Mme Fabienne LIÈVRE, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Jean-Marc BUTTY, Mme Laura GAUTIER, Mme Danielle SIMON, M. Maurice SADOT, M. Christian CHERMETTE, M. Marcel COTTON, M. Antonio AGUERA, Mme Sandrine PORCHÉ, M. Hichem CHOUIKHI, Mme Virginie RIVOIRE, Mme Émilie MAIRE, M. Damien BANDIER (arrivée à 19 h 05), M. Adrien REY, M. Pierre CHANEL, Mme Michèle MITTON, Mme Solange CELLE et Mme Kristin ZIMMERMAN

## Absents représentés :

M. Philippe TRIOMPHE ayant donné pouvoir à Mme Laura GAUTIER
Mme Marie-Christine PERRODON ayant donné pouvoir à M. Marcel COTTON
M. Alain PÉRONNET ayant donné pouvoir à M. Thomas BERTHOLON
M. Alain SERVAN ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc BUTTY
Mme Chantal MÉRARD ayant donné pouvoir à M. Antonio AGUERA
Mme Sylvie ROSSET ayant donné pouvoir à Mme Émilie MAIRE
Mme Rachelle GANA ayant donné pouvoir à M. Adrien REY
Mme Lidia LEITAO ayant donné pouvoir à Mme Virginie RIVOIRE
Mme Marie TRICAUD ayant donné pouvoir à Mme Fabienne LIÈVRE
M. Jean-François PIÉMONTÉSI ayant donné pouvoir à Mme Solange CELLE

Absent excusé : M. Slim MAZNI

M. le MAIRE ouvre la séance à 19 h 00.

Mme VOLAY, première adjointe, procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le MAIRE, nomme M. CHANEL secrétaire de séance.

M. le MAIRE donne ensuite lecture des points inscrits à l'ordre du jour de la séance qui est le suivant :

#### **FINANCES**

 Répartition de subventions municipales aux associations sportives pour leur fonctionnement, la formation et la promotion du sport

### AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

2. Attribution des lots n°1, 2, 3, 16 et 17 du marché public de travaux pour la construction du complexe sportif

#### Procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

## Compte rendu des décisions du Maire (Article L.2122-22 du CGCT)

- Décisions relatives à l'exercice du droit de préemption urbain suite au dépôt de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :
  - ✓ Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N°	PARCELLE CADASTRALE		ADRESSE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE EN M²
41	AD	174	19 rue Étienne-Dolet	un local d'activité, une annexe	59,95
42	AP	39	24 cité Martin	une maison (lot 25), avec cour et jardin	75,59
43	AS	96	chemin de la vieille Plaine	un garage	non précisé
44	AS	95	chemin de la vieille Plaine	immeuble vendu en totalité	non précisé
45	АМ	37	18 avenue Édouard-Herriot	un appartement (lot 37), une cave	39,51
46	AV	10	11 bis rue Savoie	un appartement (lot 4)	63,40
47	AD	137	1 rue Gambetta	un appartement (lot 20)	68,86
48	AC	41, 56 et 159	15 et 19 rue Pêcherie	immeuble vendu en totalité	non précisé
49	AC	145, 200	1 rue Ronat	un appartement (lot 14), une cave, deux greniers et un parking	non précisé
50	AT	396 p	chemin du Danguin	terrain à bâtir	non précisé
51	AD	124	17, 19 et 21 rue Pierre- Sémard	un appartement (lot 6), une place de stationnement	non précisé

- DGS23-15 du 21-3-2023 Avenant n°2 à l'accord-cadre de fournitures courantes et services pour la nouvelle extension du dispositif de vidéoprotection urbain de la Ville de Tarare avec l'entreprise SERFIM TIC (ajout de prestations sur le bordereau de prix unitaire).
- DGS23-16 du 22-3-2023 Tarifs pour le spectacle organisé par la Ville de Tarare dans le cadre des Estivales 2023 le 10 juin 2023 (10 € pour le plein tarif et 5 € pour le tarif réduit).
- O DGS23-17 du 27-3-2023 Marché public de fournitures courantes et services pour l'entretien courant des espaces verts pour les sites du parc Thivel et Val Nature, avec la société DESIGN CONCEPT PAYSAGES d'un montant annuel de 19 800,00 € HT, pour une période initiale de un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 reconductible tacitement par période de un an deux fois, soit une durée maximale de trois ans.

 DGS23-18 du 3-4-2023 – Avenant n°1 au marché public de travaux pour l'aménagement d'une crèche associative au 15 rue de Verdun à Tarare – Lot n°3 – menuiseries intérieures - mobiliers avec la société THEVENOUX menuiserie d'un montant de 943 € HT soit un nouveau montant du marché de 45 411,80 €.

Mme CELLE questionne sur la localisation du Val Nature.

- M. BANDIER entre dans la salle du conseil municipal à 19 h 05.
- M. le MAIRE répond allée Gil-Guillemain au droit de la rue Suzanne-Aubert, à proximité des nouveaux immeubles dans le quartier de la Plata.

# RAPPORT N°1 : RÉPARTITION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LEUR FONCTIONNEMENT, LA FORMATION ET LA PROMOTION DU SPORT

- M. le MAIRE fait circuler une liste récapitulant les associations sportives et demande aux conseillers municipaux membres d'une ou plusieurs associations de noter leur nom dans l'emplacement correspondant.
- M. BUTTY, adjoint délégué aux sports, expose que le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 mars 2023, a attribué des subventions municipales aux associations notamment un montant de 123 000 € à l'office des sports. Ce montant est ensuite à répartir entre les associations sportives.
- Le Conseil municipal, à l'unanimité, excepté les voix des conseillers municipaux membres d'associations sportives subventionnées listées dans l'annexe jointe à la délibération, se prononce sur l'attribution de subventions municipales aux associations sportives, selon les propositions du comité directeur de l'office des sports :
  - au titre du fonctionnement et de la formation, pour un montant de 70 000 € :
    - 1 392 € à la 1<sup>re</sup> Compagnie de tir à l'arc
    - 300 € à l'Aïkido club des monts de Tarare
    - 895 € à l'Alliance cycliste Tarare-Popey (ACTP)
    - 11 545 € à l'Athlétic sport Tarare (AST) basket
    - 2 479 € à l'Alliance sportive tararienne (AST) gymnastique
    - 633 € au Tarare badminton club
    - 1 340 € au Baldago's moto club
    - 367 € au Boxing club de Tarare
    - 2 694 € au Club de natation de Tarare (CNT)
    - 10 226 € au Club sportif laïque de Tarare (CSLT) handball
    - 300 € au Club sportif laïque de Tarare (CSLT) volley
    - 3 719 € à l'Entente ouest lyonnais (EOL)
    - 6 616 € au Football club de Tarare (FCT)
    - 3 241 € au Judo club de Tarare
    - 420 € au Karaté club de Tarare
    - 1 774 € au Pétanque club de Tarare
    - 1 411 € à la Plongée des monts de Tarare (PMT)
    - 3 118 € au Secteur bouliste des monts de Tarare (SBMT)
    - 690 € à la Société tararienne de tir (STT)
    - 11 544 € au Sporting club de Tarare (SCT)
    - 3 116 € à Tarare triathlon
    - 1 248 € au Tennis de table Culture sport animation nature (Csan)
    - 932 € au Twirling club de Tarare
  - au titre de la promotion du sport, pour un montant de 33 170 € :
    - 15 000 € à l'Athlétic sport Tarare (AST) basket pour le haut niveau
    - 15 000 € au Sporting club de Tarare (SCT) pour le haut niveau

3 170 € à l'Athlétic sport Tarare (AST) basket pour la convention 2021/2022 avec le collège Marie-Laurencin.

Le montant de 19 830 € pour la promotion du sport sera à répartir à l'automne sur proposition du comité directeur de l'office de sports.

# RAPPORT N°2 : ATTRIBUTION DES LOTS N°1, 2, 3, 16 et 17 DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF

M. BERTHOLON, adjoint délégué à l'urbanisme et à la culture, expose que la procédure de consultation des marchés publics de travaux des premiers lots nécessaires au démarrage de la construction du complexe sportif est achevée.

Ces marchés sont passés sous forme d'appel d'offres ouvert et seront conclus pour une durée de travaux globale, tous lots confondus, de 20 mois (hors période de préparation).

Ils concernent cinq lots définis comme suit :

- Lot n°1 : Terrassements voiries et réseaux divers (VRD)
- Lot n°2 : Soutènement provisoire
- Lot n°3 : Gros œuvre
- Lot n°16 : Chauffage, ventilation, climatisation (CVC) Plomberie gestion technique du bâtiment (GTB)
- Lot n°17 : Électricité, courants forts (CFO), courants faibles (CFA)

Afin de mener à bien ces marchés, la Ville de Tarare a lancé une consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 22 février 2023. Les date et heure limites de réception des plis étaient le 27 mars 2023 à 12 h.

Les plis suivants ont été déposés dans le cadre de cette consultation :

N° pli	Entreprises candidates	Lots	
1	MDTS SAS 69780 MIONS	02 : SOUTÈNEMENT PROVISOIRE	
2	EURL SALMAN REFRIGERATION 69170 TARARE	16 - CVC - PLOMBERIE - GTB	
3	ALLIANCE TRAVAUX SPÉCIAUX 69170 VALSONNE	02 : SOUTÈNEMENT PROVISOIRE	
4	ENTREPRISE LYONNAISE DE TRAVAUX SPÉCIAUX 69630 CHAPONOST	02 : SOUTÈNEMENT PROVISOIRE	
5	FLORIOT SAS 01009 BOURG-EN-BRESSE	03 : GROS ŒUVRE	
6	BERTRAND DURON 69470 COURS	03 : GROS ŒUVRE	
7	FAUCHE ROANNE 42153 RIORGES => PLI ANNULÉ ET REMPLACÉ PAR PLI N°16	17 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	
8	JEAN MOOS 69550 AMPLEPUIS	16 - CVC - PLOMBERIE - GTB	
9	SGC TRAVAUX SPÉCIAUX 69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE	02 : SOUTÈNEMENT PROVISOIRE	
10	VALLORGE SAS 42300 MABLY	03 : GROS ŒUVRE	
11	GROUPEMENT SOLIDAIRE DONT LE MANDATAIRE EST DUBOST RECORBET 69210 SAIN-BEL ASSOCIÉ À BERTHOLON ÉLECTRICITÉ 69490 VINDRY-SUR-TURDINE	17 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	

12	SKL SAS	16 : CVC – PLOMBERIE – GTB
	69360 ST-SYMPHORIEN-D'OZON	
13	FARJOT CONSTRUCTIONS	03 : GROS ŒUVRE
	69550 AMPLEPUIS	
14	GCBAT RHÔNE-ALPES	03 : GROS ŒUVRE
	69800 SAINT-PRIEST	
15	SAS BORDANOVA	16 - CVC - PLOMBERIE - GTB
	69170 TARARE	
16	FAUCHE ROANNE	17 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET
	42153 RIORGES	COURANTS FAIBLES
17	LARUE SARL	17 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET
	42630 SAINT-VICTOR-SUR-RHINS	COURANTS FAIBLES
18	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	01 : TERRASSEMENTS - VRD
	69490 VINDRY-SUR-TURDINE	
19	AXIMA CONCEPT	16: CVC – PLOMBERIE – GTB
	69673 BRON	
20	EUROVIA LYON	01 : TERRASSEMENTS - VRD
	69390 VERNAISON	
21	LARUE SARL	16 : CVC – PLOMBERIE – GTB
	42630 SAINT-VICTOR-SUR RHINS	

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 avril 2023 et propose de retenir les offres économiquement les plus intéressantes suivantes :

Lots	Libellés des lots	Candidats retenus	Montant des offres retenues en € HT
N° 1	TERRASSEMENTS - VRD	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	946 821,15
N° 2	SOUTÈNEMENT PROVISOIRE	ALLIANCE TRAVAUX SPÉCIAUX	134 000,00
N° 3	GROS ŒUVRE	FARJOT CONSTRUCTIONS	1 629 169,10
N° 16	CVC – PLOMBERIE - GTB	SAS BORDANOVA	978 814,11
N° 17	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	LARUE SARL	473 434,53

Pour Mme ZIMMERMAN et ses colistiers, M. le MAIRE propose au Conseil municipal d'attribuer, dans l'urgence, puisqu'on est un vendredi soir à 19 h 15, cinq des dix-huit lots que comprendra la réalisation du complexe sportif. Ils ont un peu de mal à comprendre pourquoi cette opération fait l'objet de plusieurs démarches de publicité, de réunions successives sans doute coûteuses pour la Ville. Ils demandent pourquoi fractionner. Ensuite, ils constatent que ces cinq lots s'élèvent à près 4,2 M € et consomment environ 55 % de l'enveloppe budgétaire fixée pour les travaux qui était à 7,7 M € HT en juillet 2022. Ils questionnent sur le montant du devis estimatif arrêté par les services ou par la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des cinq lots attribués aujourd'hui. Avec ce rapport, ils estiment que M. le MAIRE ne donne pas une vision claire d'ensemble sur les conditions financières de la réalisation de cette opération. Aussi, dans ces conditions, ils n'ont d'autres choix que de s'abstenir.

M. le MAIRE rappelle que l'opposition a un représentant à la commission d'appel d'offres qui s'est tenue récemment. Mais, encore une fois, il a constaté l'absence de l'opposition qu'il dénonce et regrette. La CAO est un moment important où de nombreuses informations (revue des offres...) sont données. M. le MAIRE dit qu'il ne suffit pas de réagir en conseil municipal, devant la presse. Il invite à nouveau à être présent aux commissions. Il souhaite que les travaux débutent le plus rapidement possible faisant remarquer que les lots attribués (terrassement, gros œuvre...) représentent la majeure partie du projet. Ce projet a démarré il y a déjà du temps ayant fait l'objet d'une large concertation avec les clubs et la maîtrise d'œuvre. Les engins

de chantier vont arriver en mai-juin 2023 et la livraison est espérée fin 2024/début 2025. M. le MAIRE formule que le coût des matériaux augmente, un élément non maîtrisé, et qu'à un moment donné, il faut avancer et prendre des décisions, un vendredi pendant les vacances scolaires, à 19 h. Il conclut qu'il est important de pouvoir démarrer les travaux rapidement et c'est l'objectif de la réunion de ce soir.

Mme ZIMMERMAN évoque la date du 12 avril pour la conclusion des marchés des autres lots.

M. le MAIRE informe que les autres lots seront attribués lors du prochain conseil municipal en mai. Entretemps, les travaux auront peut-être déjà débuté, en fonction de la disponibilité des entreprises.

Mme ZIMMERMAN revient sur sa question du montant du devis estimatif pour ces cinq lots et reparle de « faire en urgence ».

M. le MAIRE parle de bonnes surprises. Il répète qu'il n'y a pas d'urgence mais la volonté de débuter les travaux au plus tôt. Le bilan sera fait avec les treize autres lots tout en rappelant les nombreuses incertitudes (coût des matériaux, de l'énergie...) dans le contexte actuel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins trois abstentions – Mme CELLE (pouvoir de M. PIÉMONTÉSI) et Mme ZIMMERMAN -, attribue les marchés publics de travaux des lots n°1, 2, 3, 16 et 17 pour la construction du complexe sportif comme indiqué dans le tableau des offres retenues cidessus; autorise M. le Maire à signer ces marchés ainsi que tout document relatif à cette procédure et à notifier ces marchés, les crédits correspondants étant inscrits au budget dans le cadre d'une autorisation de programme/crédits de paiement et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché.

Le Maire

Bruno PEYL

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE, lève la séance à 19 h 19.

Le secrétaire de séance

Pierre CHANEL